REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
LOIRE - ATLANTIQUE

Canton de
MOISDON LA RIVIERE

Envoyé en préfecture le 25/09/2020
Reçu en préfecture le 25/09/2020
Affiché le
ID : 044-214400996-20200924-0724092020-DE

Nombre de Conseillers		
En exercice	*Présents*	*Absents*
19	16	3

Date de convocation :
17 septembre 2020
Certifié exécutoire
le :

Le Maire

OBJET :
Avis du conseil municipal sur l'extension et la diversification de l'unité de méthanisation de la SAS MEETHA de SOUDAN

2020-09-007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOISDON LA RIVIERE

Séance du 24 septembre 2020

L'an deux mil vingt,
Le vingt-quatre septembre août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Moisdon-la-Rivière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

Présents : MM : Gwénaël BAILLIARD, Loïc BELAY, Philippe BESNIER, Patrick GALIVEL, Joseph LALLOUÉ, Christophe LEMERRE, Eric MAILLARD, Dominique PLOTEAU,
MME: Véronique ANDRÉ, Brigitte BELAY, Chrystelle BRUNEAU, Dominique CHIRADE, Marie-Josèphe LEMAITRE, Fanny MARHUENDA, Annette PIETIN, Hélène SIMON.
Excusés : Gérard BLAIS, Patricia MAUCHIEN, Antoine ROUCHON-MAZERAT.
Absents:

Madame Véronique ANDRÉ a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que par arrêté en date du 31 août 2020, Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande formulée par la SAS MEETHA Hochepie 44110 SOUDAN, visant à l'extension et la diversification de l'unité de méthanisation qu'elle exploite.

Ce projet fait l'objet d'une enquête publique ouverte du lundi 31 août au samedi 26 septembre 2020 inclus dans la mairie de SOUDAN.

La Commune de Moisdon-la-Rivière est concernée par cette demande, le rayon d'affichage étant de 1 km et débordant sur le territoire de notre commune, l'affichage a été réalisé conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande présentée par la SAS MEETHA Hochepie 44110 SOUDAN, visant à l'extension et la diversification de l'unité de méthanisation qu'elle exploite.

POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,

MOISDON-LA-RIVIÈRE MAIRIE (Loire-Atlantique)